

Image not found or type unknown



pension alimentaire enfant majeur

Par **papoun2a**, le **26/03/2012** à **18:56**

Bonjour,

je verse une pension alimentaire à mon ex compagne pour mes deux enfants.

Je n'ai plus aucun contact avec mon fils qui a 23 ans, et je viens d'apprendre qu'il n'est plus scolarisé, qu'il ne travaille pas et qu'il n'habitera plus chez sa mère!

Dois je continuer à payer la pension pour lui à sa mère?

Si non, est ce que je peux demander le remboursement à mon ex du trop perçus?

Merci de m'aider!